

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 21 avril 2021**

**N° 20**

**Objet : Cession des**  
**infrastructures NRA ZO de**  
**Couloubroux (Commune de**  
**Seyne) au SMO PACA THD**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16 ), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

**Etaient excusés :**

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application de la loi n° 2011-1074

99\_DE-004-200067437-20210421-20\_21042021

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l’arrêté préfectoral n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » par fusion des communautés de communes du Pays de Seyne, Asse Bléone Verdon, de la Moyenne Durance, des Duyes et Bléone et de Haute Bléone ;

Vu le contrat de gestion technique, d’entretien et de maintenance des infrastructures NRA ZO du 17 janvier 2014 entre la communauté de communes du Pays de Seyne et France Télécom (devenu Orange) ;

Vu le contrat mise à disposition des liens de collecte NRA ZO du 17 janvier 2014 entre la communauté de communes du Pays de Seyne et France Télécom (devenu Orange) ;

**Il est rappelé qu’en 2014, en vue de la résorption des zones blanches ADSL sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Seyne a réalisé trois infrastructures NRA-ZO (*nœuds de raccordement d’abonnés - Zones d’Ombre*) implantées à Selonnet (au lieu-dit Chabanon), Seyne les Alpes (au lieu-dit Couloubroux) et à Barles (RD 900A).**

**Il est rappelé que ces infrastructures sont mises à disposition de la société Orange (anciennement France Telecom) depuis plusieurs années et contiennent des équipements lui permettant de fournir des services d’accès à internet.**

**Il est rappelé que cette mise à disposition est effectuée par le biais de deux contrats datés du 17 janvier 2014, pour une durée de 25 mois, renouvelable tacitement d’année en année, portant sur les infrastructures et services suivants :**

- l’armoire implantée sur la voirie ;
- les liens de collecte entre les Nœuds de Raccordement d’Abonnés d’origine (NRA) et ladite armoire, constitués d’un lien Ethernet activé sur le cuivre ;
- un service de maintenance de cette infrastructure,

**Il est rappelé que ces contrats fixent :**

- Contrat d’entretien et de maintenance : le coût annuel des prestations de gestion technique, d’entretien et de maintenance des infrastructures à 2.910,00 € HT pour l’ensemble des 3 sites NRA ZO, soit 970 € HT par site. Il prévoit également la révision annuelle de ce prix selon l’indice national afférent aux « canalisations sans fourniture »,
- Contrat des liens de collecte : le coût annuel de l’abonnement est de 6.000,00 € HT pour l’ensemble des 3 sites NRA ZO, soit 2.000,000 € HT par site.

**Il est rappelé qu’en 2017, suite à la création de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » par arrêté préfectoral du 21 octobre 2016, les infrastructures NRA-ZO et le contrat d’entretien ont été transférés à l’agglomération.**

**Le Syndicat Mixte Ouvert *Provence-Alpes-Côte d’Azur Très Haut Débit* (PACA THD), acteur public pérenne de l’aménagement numérique du territoire et interlocuteur régulier de la société Orange, est chargé du déploiement de la fibre optique sur le territoire Provence-Alpes-Côte d’Azur.**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20210421-20\_21042021

Sur les trois infrastructures NRA-ZO, le Syndicat Mixte Ouvert PACA a acquis, avant la création de l'agglomération, les infrastructures de Selonnet et Barles. Pour des raisons techniques, seule celle de Couloubroux à Seyne est demeurée la propriété de la communauté de communes du Pays de Seyne, transférée à Provence Alpes Agglomération en 2017.

Pour poursuivre sa mission, le syndicat souhaite aujourd'hui acquérir cette infrastructure et a sollicité la Communauté Provence Alpes Agglomération.

De manière à réaliser cette cession, au prix de l'euro symbolique, il est nécessaire d'établir un acte de cession en la forme administrative qui en définit les conditions techniques et financières.

Cet acte prévoit notamment :

- la cession des infrastructures NRA-ZO implantées au lieu-dit Couloubroux à Seyne, y compris le lien de collecte reliant le NRA d'origine implanté à Seyne les Alpes à l'armoire NRA-ZO implantée à Couloubroux ;
- un prix d'achat de 1 € (un euro) symbolique ;
- la reprise par le Syndicat Mixte Ouvert PACA THD de l'ensemble des obligations de Provence Alpes Agglomération relatives aux infrastructures, et notamment :
  - > du contrat de gestion technique, d'entretien et de maintenance conclu avec la société Orange ;
  - > du contrat du service du lien de transmission conclu avec la société Orange ;
  - > du contrat de fourniture d'électricité et du numéro de PDL (point de livraison) ;

L'acte est joint en annexe à la présente délibération, ainsi que les contrats avec le prestataire Orange.

Considérant qu'il convient de permettre au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD de déployer la fibre optique sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Il vous est proposé :

**D'approuver** la cession au Syndicat Mixte Ouvert PACA THD, pour l'euro symbolique, des infrastructures NRA-ZO implantées au lieu-dit Couloubroux à Seyne, y compris le lien de collecte reliant le NRA d'origine implanté à Seyne à l'armoire NRA-ZO implantée à Couloubroux,

**D'approuver** le projet d'acte de cession en la forme administrative entre Provence Alpes Agglomération et le Syndicat Mixte Ouvert PACA THD ;

**D'autoriser** Madame la Présidente à signer cet acte de cession ainsi que tous les documents s'y afférant.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



